



---

**Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Troisième réunion**

Montevideo, 2 – 4 avril 2019

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 : nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation**

## **Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation**

### **Note du secrétariat**

1. Le secrétariat a l'honneur de distribuer une description des activités demandées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à ses précédentes sessions, ainsi que des résumés des progrès accomplis sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation, compilés à partir des contributions reçues des organisations chefs de file du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) (voir l'annexe à la présente note).
2. Les nouvelles questions de politique générale identifiées par la Conférence à ce jour sont : les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les perturbateurs endocriniens et les polluants pharmaceutiques persistants. En outre, la gestion des composés perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, et les pesticides hautement dangereux ont été identifiés comme des sujets de préoccupation.
3. L'adoption de mesures prioritaires concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation a été préconisée dans les résolutions II/4, II/5, III/2, III/3, IV/2 et IV/3, ainsi que dans les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020<sup>1</sup>.
4. L'attention est appelée sur le document d'information connexe relatif aux nouvelles questions de politique générale et la réponse de l'IOMC aux demandes émanant de la quatrième session de la Conférence (SAICM/OEWG.3/INF/9).
5. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des activités entreprises et dresser le bilan des progrès accomplis pour donner suite aux résolutions II/4, II/5, III/2, III/3, IV/2 et IV/3, selon qu'il convient, et notamment déterminer si les mesures demandées pour chaque question ont été adéquatement mises en œuvre.

---

\* SAICM/OEWG.3/1.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse [www.saicm.org/Resources/Publications/tabid/5507/language/en-US/Default.aspx](http://www.saicm.org/Resources/Publications/tabid/5507/language/en-US/Default.aspx).

## Annexe

# Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

## I. Rappel

1. Dans sa résolution IV/2, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a prié les organismes chefs de file du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, les gouvernements et les autres parties prenantes concernées de lui faire rapport à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée, par l'intermédiaire du secrétariat, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses résolutions sur les nouvelles questions de politique générale.
2. Les nouvelles questions de politique générale identifiées par la Conférence à ce jour sont : les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les perturbateurs endocriniens et les polluants pharmaceutiques persistants. En outre, la gestion des composés perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, et les pesticides hautement dangereux, ont été identifiés comme des sujets de préoccupation.
3. Les organisations intergouvernementales ci-après dirigent les travaux sur les questions susmentionnées :
  - a) Peintures au plomb : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'élimination des peintures au plomb ;
  - b) Substances chimiques incorporées dans les produits : PNUE ;
  - c) Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ;
  - d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ;
  - e) Perturbateurs endocriniens : OCDE, PNUE et OMS ;
  - f) Polluants pharmaceutiques persistants : OCDE, PNUE et OMS.
4. En outre, l'OCDE et le PNUE dirigent les travaux sur la gestion des composés perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs par l'intermédiaire du Groupe mondial sur les composés perfluorés dont la création était demandée dans la résolution III/3.
5. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE et l'OMS dirigent les travaux sur les pesticides hautement dangereux demandés dans la résolution IV/3.
6. Les travaux sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation se sont poursuivis sans interruption depuis la quatrième session de la Conférence.
7. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'efforce de promouvoir l'instauration d'une culture mondiale de la sécurité et de la prévention dans le domaine sanitaire en vue de réduire de manière significative la mortalité, la morbidité et les accidents du travail dans toutes les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les projets menés visent à prévenir les risques pour la sécurité et la santé sur les lieux de travail auxquels sont exposés les travailleurs dans des secteurs clés tels que l'agriculture, les textiles et l'habillement. L'OIT élabore actuellement une approche stratégique pour s'engager sur un certain nombre de nouvelles questions de politique générale telles que les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits (notamment dans les chaînes d'approvisionnement des secteurs du textile et de l'habillement), les pesticides hautement dangereux, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.

## **II. Mesures demandées par la Conférence à sa quatrième session et bilan des progrès accomplis**

8. Dans ses résolutions IV/2 et IV/3, la Conférence a demandé que des mesures spécifiques soient mises en place pour chacune des nouvelles questions de politique générale abordées dans ces résolutions. Les progrès accomplis sur chacune des nouvelles questions de politique générale et sur les pesticides hautement dangereux, comme demandé dans la résolution IV/3, ainsi que sur la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, comme demandé dans la résolution III/3, sont également résumés dans la présente section.

### **A. Appui du Fonds pour l'environnement mondial aux nouvelles questions de politique générale et aux autres sujets de préoccupation**

9. Dans sa résolution IV/2, la Conférence a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à appuyer, dans les limites de son mandat, la mise en œuvre de ses résolutions sur toutes les nouvelles questions de politique générale et à continuer de prêter son concours à l'occasion de la septième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM.

10. Le FEM a approuvé un projet de 8,19 millions de dollars sur le thème « Meilleures pratiques mondiales concernant les nouvelles questions de politique générale préoccupantes au regard de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ». Ce projet d'envergure mondiale a pour but d'accélérer les progrès et de quantifier le lancement d'activités nationales sur les nouvelles questions de politique générale ayant pour but de réaliser d'ici 2020 l'objectif fixé par l'Approche stratégique et d'appuyer la planification de la gestion des produits chimiques au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Ce projet sera mis en œuvre dans plus de 40 pays sur une période de quatre ans ; les premiers résultats devraient être présentés à la cinquième session de la Conférence en 2020. Son maître d'œuvre est le Groupe du FEM du PNUE et son agent d'exécution le secrétariat de l'Approche stratégique. Il comprend trois volets : les peintures au plomb ; les substances chimiques incorporées dans les produits ; la planification stratégique et la gestion des connaissances. Il a été approuvé pour exécution par le FEM le 7 août 2018 et la réunion lançant le projet s'est tenue les 15 et 16 janvier 2019.

12. Une proposition de projet de moyenne envergure a été soumise au FEM le 11 octobre 2018, pour examen et approbation par la Directrice générale et Présidente. Doté d'un budget de 2 millions de dollars, ce projet sera mis en œuvre dans 11 pays sur une période de quatre ans. Il portera sur les polluants pharmaceutiques persistants, les perturbateurs endocriniens et les pesticides hautement dangereux. Le Groupe du FEM du PNUE est le maître d'œuvre proposé et le secrétariat de l'Approche stratégique l'agent d'exécution proposé. Le projet aura pour principaux partenaires la FAO, l'OMS et le PNUE.

### **B. Peintures au plomb**

13. S'agissant des peintures au plomb, dans sa résolution IV/2, la Conférence :

a) A salué l'action menée par l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb en vue d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé d'éliminer progressivement ces peintures d'ici à 2020 ;

b) A engagé les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à participer aux travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et à l'aider à atteindre l'objectif susmentionné ;

c) A engagé les parties prenantes à l'Approche stratégique à promouvoir ou ouvrir des discussions nationales ou régionales pour examiner la possibilité de mettre en place des mesures efficaces, y compris des mesures de réglementation, pour éliminer l'utilisation de plomb dans les peintures.

14. S'agissant de la situation mondiale concernant les limites légales de la teneur totale en plomb, au 30 septembre 2018, 71 pays avaient confirmé avoir mis en place des règlements juridiquement contraignants. La situation de chaque pays est affichée sur le site de l'Observatoire mondial de la

Santé<sup>1</sup> de l'OMS et sur la page du site du PNUE faisant le point de la situation mondiale concernant les limites légales de la teneur totale en plomb<sup>2</sup>, dont la dernière mise à jour date de septembre 2018.

15. Le conseil consultatif de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb est présidé par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (USEPA) et se réunit deux fois par an par téléconférence pour faire le bilan des progrès accomplis et revoir les activités du plan d'action biennal de l'Alliance. Le conseil consultatif est actuellement composé de 14 membres, dont 5 représentants de gouvernements, 3 d'organisations intergouvernementales, 3 d'organisations non gouvernementales et 3 de l'industrie des peintures. La Commission européenne est dotée du statut d'observateur auprès du conseil.

16. Le nombre des partenaires de l'Alliance augmente chaque année et, en novembre 2018, elle comptait 92 partenaires, dont 22 gouvernements, 3 organisations intergouvernementales, 38 organisations non gouvernementales, 21 représentants de l'industrie des peintures et 6 représentants de milieux académiques.

17. Les « Orientations et loi type en matière de réglementation de la peinture au plomb » sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU<sup>3</sup>.

18. Le projet de grande envergure du FEM au titre de l'Approche stratégique sur le thème « Encourager les gouvernements et les industriels à prendre des mesures réglementaires et volontaires pour éliminer les peintures au plomb » a pour buts de promouvoir l'adoption de mesures de réglementation au niveau national, d'associer le secteur privé à l'élimination du plomb dans les peintures, et de faire connaître les meilleures pratiques mondiales concernant les conditions et actions les plus efficaces pour créer la volonté politique nécessaire à l'adoption de mesures au niveau national. Le projet comportera des activités d'information et de démonstration sur la formulation de peintures sans plomb au profit d'une cinquantaine au moins de petites et moyennes entreprises. Il devrait permettre à 40 pays d'adopter et faire appliquer une législation sur les peintures au plomb.

19. La Semaine internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb se tient chaque année depuis 2013, la plus récente s'étant déroulée du 21 au 27 octobre 2018. Tous les ans, des manifestations impliquant de multiples parties prenantes ont lieu dans une quarantaine de pays. Un rapport sur les activités de la Semaine est publié chaque année. Une évaluation de la Semaine portant sur la période 2013-2017 a été effectuée et un rapport d'activité a été affiché sur la page de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb<sup>4</sup> de l'OMS.

20. En plus de la Semaine internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb, qui se tient chaque année, l'Alliance a lancé une stratégie de communication comportant des directives sur l'identité de marque ainsi que la publication d'un bulletin bimensuel<sup>5</sup>.

### C. Substances chimiques incorporées dans les produits

21. S'agissant des substances chimiques incorporées dans les produits, dans sa résolution IV/2, la Conférence :

a) A engagé le secteur privé, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, y compris les associations de travailleurs, à participer énergiquement à la mise en œuvre du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits et à faire rapport sur les résultats obtenus, et invité toutes les parties prenantes à fournir des ressources humaines, financières et en nature suffisantes pour la poursuite des travaux ;

b) A prorogé le mandat du Groupe directeur défini dans les résolutions II/4 C et III/2 C en préconisant que les parties prenantes à l'Approche stratégique y soient représentées dans un souci d'inclusivité, proposé que des représentants du secteur du recyclage soient inclus et prié le Groupe directeur d'élaborer et d'adopter son propre mandat sur la base d'éléments fournis par les parties prenantes ;

<sup>1</sup> Voir le site [www.who.int/gho/phe/chemical\\_safety/lead\\_paint\\_regulations/en/](http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/lead_paint_regulations/en/).

<sup>2</sup> Disponible sur le site [www.unenvironment.org/resources/report/2018-update-global-status-legal-limits-lead-paint](http://www.unenvironment.org/resources/report/2018-update-global-status-legal-limits-lead-paint).

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse [www.unenvironment.org/resources/publication/model-law-and-guidance-regulating-lead-paint](http://www.unenvironment.org/resources/publication/model-law-and-guidance-regulating-lead-paint).

<sup>4</sup> [www.who.int/ipcs/assessment/public\\_health/gaelp/en/](http://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/gaelp/en/).

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [www.unenvironment.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/emerging-issues/global-alliance-eliminate-lead-paint](http://www.unenvironment.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/emerging-issues/global-alliance-eliminate-lead-paint).

c) A invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve de la disponibilité de ressources, à continuer de conduire le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif afin de promouvoir et de faciliter les activités de mise en œuvre, avec le concours des parties prenantes, à coordonner au besoin des mises à jour périodiques des orientations et à lui présenter à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième session un rapport complet sur les progrès accomplis, avec le concours du Groupe directeur ;

d) A invité également le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve des ressources disponibles, à mettre à jour le site Internet consacré au programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits en vue de faciliter l'accès aux documents le concernant et de diffuser plus largement des informations sur l'utilisation des substances chimiques incorporées dans les produits aux fins des mesures de gestion rationnelle des produits chimiques et, en coordination avec le Groupe directeur, à associer les parties prenantes aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation et à faciliter les activités pilotes et les activités de mise en œuvre du programme, en particulier dans les pays en développement et à économie en transition et avec la participation des parties prenantes concernées et des groupes vulnérables.

22. Le projet de grande envergure du FEM comporte un volet au titre de l'Approche stratégique sur le thème « Gestion du cycle de vie des substances chimiques incorporées dans les produits ». Ce volet prévoit une action des gouvernements et des acteurs de la chaîne de valeur dans les secteurs de la construction, de l'électronique et des jouets, en vue d'assurer le traçage et la gestion des substances chimiques préoccupantes contenues dans les produits. Le projet devrait atteindre un double objectif : a) l'élaboration de nouveaux outils et de directives pour réduire l'utilisation de substances chimiques préoccupantes dans les secteurs de la construction, de l'électronique et des jouets ; et b) la fourniture d'une formation et d'un soutien aux gouvernements et aux acteurs de la chaîne de valeur pour mettre à l'essai de nouveaux outils et des directives en vue de leur adoption.

23. Le PNUE a poursuivi ses activités d'ouverture en direction des parties prenantes pour les informer du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits et a reçu d'elles l'assurance qu'elles participeraient aux activités d'ouverture et de promotion du programme. Les efforts du PNUE se poursuivent sur ce front et d'autres parties prenantes devraient s'engager sur ce terrain dans un proche avenir.

24. Le Groupe directeur s'est réuni à deux reprises, à Brasilia en février 2017 et à Stockholm en décembre 2018. Ces réunions ont été l'occasion de faire le point sur les progrès du programme. Elles avaient pour buts de finaliser et d'adopter le mandat révisé du Groupe directeur ; d'élaborer un processus révisé pour motiver l'association des parties prenantes au programme ; de définir la méthode à suivre pour mettre à jour les directives faisant partie du programme ; et de discuter des nouvelles études et initiatives à mener, y compris les évaluations économiques des bénéfices des systèmes de partage de l'information. Trois documents d'orientation simplifiés à l'intention des gouvernements, des industriels et de la société civile ont été produits.

25. La composition du Groupe directeur, qui n'a toujours pas de représentants de la région Asie-Pacifique, reste incomplète. Le Centre régional des conventions de Bâle et de Stockholm pour la région Asie-Pacifique en Chine a exprimé le souhait de devenir membre du Groupe ; la confirmation des Bureaux concernés est attendue. Il importe de noter que des représentants de divers secteurs de l'industrie et du commerce de détail, comme le Partenariat pour des textiles durables, ont exprimé le souhait de participer aux réunions et discussions du Groupe directeur.

26. Afin d'identifier et de démontrer les meilleures pratiques pour faciliter l'accès à l'information sur les substances contenues dans les produits textiles, un projet appuyé par le FEM sur le thème « Identifier et démontrer les meilleures pratiques pour l'échange d'informations sur les substances chimiques contenues dans les produits textiles » a été lancé par le PNUE et exécuté conjointement par le Gouvernement chinois et les grands noms de l'industrie textile. Le projet, commencé fin 2014, s'achèvera fin 2019. Il a permis de renforcer et compléter les efforts en cours pour promouvoir l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits et de mobiliser d'importants efforts de la part d'un certain nombre de marques d'habillement, de chaussures et de vêtements d'extérieur en améliorant l'accès à ces informations dans toute leurs chaînes d'approvisionnement. Il a contribué, en particulier, à définir les rôles et responsabilités des parties prenantes concernées tout au long des chaînes d'approvisionnement et à l'extérieur et il a permis d'identifier et de démontrer les meilleures pratiques en matière d'échange d'informations sur les produits chimiques dans le secteur des textiles en Chine. Le projet a eu des effets positifs sur le secteur des textiles en Chine par-delà les chaînes d'approvisionnement des marques internationales.

27. Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants a mené à bien trois projets pilotes visant à promouvoir la mise en œuvre du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits et les directives associées, l'objectif étant d'améliorer la divulgation de l'information sur les substances chimiques présentes dans les produits pour enfants, y compris les jouets. Deux projets similaires suivront en 2019. Un module contenant des matériaux d'information et de sensibilisation a été mis au point pour aider les organisations non gouvernementales partenaires à mettre en œuvre des projets au titre du programme. Ce module comprend, entre autres, des orientations sur les activités des projets au titre du programme ; des lignes directrices sur la surveillance des phtalates ; des instructions pour le décodage des étiquettes des produits ; et des directives pour l'évaluation de la mise en œuvre du programme.

28. Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants a en outre mené un projet multinational sur les substances chimiques dans les jouets, dans le cadre de la diffusion d'informations sur la durabilité des produits, comportant des analyses d'échantillons de jouets contenant des métaux toxiques (32 % de l'ensemble des échantillons analysés) ou des phtalates (40 % de l'ensemble des échantillons analysés), et il a fait figurer dans les étiquettes de ces produits des informations sur leur contenu en substances chimiques pour alerter le consommateur.

29. Concernant l'engagement sectoriel, on observe partout dans le monde un souci croissant pour les substances chimiques toxiques et préoccupantes incorporées dans les fibres textiles synthétiques et les produits de l'industrie textile. Plusieurs activités visant à faciliter l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits sont en cours aux niveaux national et régional. Les exemples suivants témoignent de l'engagement sectoriel :

a) Les progrès accomplis en Allemagne dans la conception d'un projet de l'Union européenne visant à améliorer les modes de communication tout au long des chaînes d'approvisionnement ainsi que l'échange d'informations sur les substances extrêmement préoccupantes entre les consommateurs et les fournisseurs, afin d'encourager le remplacement de ces substances par des substances plus sûres<sup>6</sup> ;

b) Le lancement par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'un programme de travail concernant la présence de polluants organiques persistants dans divers groupes de produits. Les projets actuels comprennent des investigations sur la présence de retardateurs de flamme bromés faisant l'objet de mesures de restriction dans les déchets d'équipements électriques et électroniques, les tissus d'ameublement et les matériaux de construction souples, et l'étude de méthodes d'élimination appropriées. Ces travaux garantiront que, pour respecter ses obligations internationales, le Royaume-Uni adopte des politiques reposant sur une démarche fondée sur des preuves ;

c) Un projet de recherche mené au Royaume-Uni par l'Industry Council for Electronic Equipment Recycling, avec la participation du secteur du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, dans le but d'identifier les polluants organiques persistants présents dans les plastiques. Ce projet consistera à échantillonner les principales catégories de déchets électroniques dans un certain nombre de centres de recyclage à travers le pays. Les résultats renseigneront les stratégies politiques et réglementaires adoptées au niveau national pour veiller à ce que la teneur des plastiques recyclés en polluants organiques persistants soit inférieure aux seuils convenus au niveau international ;

d) Une étude du Canada sur les données d'expériences et les meilleures pratiques, y compris les nouveaux développements intervenus dans le cadre du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits, alors que ce pays s'apprête à définir la prochaine phase de son plan de gestion des produits chimiques, qui portera notamment sur la gestion des substances chimiques dans les chaînes d'approvisionnement après 2020.

## **D. Les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques**

30. S'agissant des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, dans sa résolution IV/2, la Conférence a :

a) Engagé les parties prenantes à :

<sup>6</sup> Voir le site <https://www.askreach.eu/>.

- i) Prendre en compte et mettre en œuvre, selon qu'il convient, le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique, en particulier les mesures liées aux substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques qu'elle a adoptées à sa troisième session ;
  - ii) Réduire autant que possible les risques en invitant les équipementiers à adopter une conception durable et des procédés plus sûrs pour la production, la gestion des déchets et le recyclage des équipements électroniques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie ;
  - iii) Diffuser largement le rapport de l'atelier international sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques qui s'est tenu à Vienne du 29 au 31 mars 2011, et tenir compte des recommandations et des messages clés sur les substances chimiques dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques formulés par les participants à cet atelier lorsqu'elles décideront des nouvelles mesures à prendre concernant ces substances chimiques (voir le document SAICM/ICCM.3/INF/24) ;
- b) Invité l'ONUDI, en partenariat avec d'autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les parties prenantes intéressées, à entreprendre un processus visant à élaborer et finaliser le plan de travail pour la période 2016-2020 figurant dans la note du secrétariat (SAICM/ICCM.4/INF/18), notamment en :
- i) Sollicitant des observations et contributions concernant le plan de travail auprès des parties prenantes à l'Approche stratégique ;
  - ii) Révisant le plan de travail sur la base des observations transmises par les parties prenantes à l'Approche stratégique et incluant les indicateurs de progrès devant être communiqués par les parties prenantes dans le cadre du rapport à élaborer pour examen à sa cinquième session ;
- c) Engagé les parties prenantes à l'Approche stratégique à prendre des mesures pour renforcer leur participation et leurs efforts visant à élaborer et mettre en œuvre le plan de travail partout où cela est possible, en particulier l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du traitement des questions clés liées à la sécurité des travailleurs dans la production des équipements électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans la gestion et le recyclage des déchets ;
- d) Invité l'ensemble des parties prenantes à l'Approche stratégique à s'engager concrètement à tenir compte des recommandations formulées lors de l'atelier de Vienne lorsqu'elles décideront des nouvelles mesures à prendre, en particulier :
- i) Promouvoir, à partir de 2016, la sensibilisation, la prise de conscience, l'information, l'éducation et la communication concernant les substances chimiques dangereuses dans les équipements électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement auprès des groupes vulnérables et des parties prenantes concernées ;
  - ii) Engager les équipementiers à travailler avec leurs chaînes d'approvisionnement pour élaborer et mettre en œuvre des programmes durables et efficaces de reprise des équipements électriques et électroniques ;
  - iii) Engager les équipementiers à travailler avec leurs chaînes d'approvisionnement pour mettre en place et en œuvre des programmes de surveillance de l'hygiène sur les lieux de travail et de l'environnement ;
  - iv) Faciliter la mise en œuvre des initiatives en matière d'achats qui préconisent des profils de sécurité et de durabilité améliorés pour les équipements électriques et électroniques, notamment concernant les produits chimiques utilisés dans la fabrication ;
  - v) Engager les équipementiers à collecter et fournir aux travailleurs des informations sur la santé et la sécurité en rapport avec les produits chimiques qu'ils manipulent ou auxquels ils sont exposés dans le cadre de la fabrication d'équipements électriques et électroniques ;

e) Engagé les parties prenantes concernées à envisager de mettre en œuvre le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits afin de fournir un accès aux informations sur les substances chimiques dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

31. À la troisième session de la Conférence, de nouvelles activités ont été ajoutées au Plan d'action mondial sur les substances chimiques tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et un certain nombre d'activités supplémentaires ont été proposées pour action dans la résolution III/2. En sa qualité d'organisme de coordination à la troisième session de la Conférence pour cette nouvelle question de politique générale, l'ONUDI a mené des efforts concertés pour identifier et évaluer les principaux points relatifs à cette question et présenter une série d'options et de recommandations pour les futurs travaux, qui ont été soumises au Groupe de travail à composition non limitée de l'Approche stratégique et à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, pour examen et activités de coopération possibles.

32. À la quatrième session de la Conférence, l'ONUDI a présenté, au nom du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, un rapport actualisé sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (SAICM/ICCM.4/INF/18) ainsi qu'un projet de plan de travail pour la période 2016-2020. Le secrétariat de l'Approche stratégique a également présenté un rapport sur une enquête connexe (SAICM/ICCM.4/INF/27/Rev.1). Il a ainsi été établi qu'il s'agissait d'une question transversale et que, vu sa complexité croissante, il fallait l'aborder dans le cadre d'une approche concertée. Après des discussions et des échanges de vues, la Conférence a créé un groupe de contact chargé de rédiger une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, qui a été adopté ultérieurement par la Conférence dans sa résolution IV/2 (voir le document SAICM/ICCM.4/15).

33. Dans le prolongement de la résolution IV/2 de la Conférence, les parties prenantes à l'Approche stratégique ont poursuivi leurs propres activités en prêtant dûment attention aux recommandations formulées par la Conférence, ces parties prenantes comprenant notamment : le secrétariat de l'Approche stratégique ; les secrétariats des conventions de Bâle, de Stockholm et de Minamata ; l'Université des Nations Unies (UNU) ; l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'OIT, le PNUE, l'ONUDI et l'OMS ; l'initiative Solving the E-waste Problem - StEP (Résoudre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques) ; le Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE) ; et le Groupe de la gestion de l'environnement par l'intermédiaire de son groupe de gestion thématique chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques. Cependant, les efforts collectifs pour obtenir un financement en faveur de cette nouvelle question de politique émergente ne s'étant pas matérialisés, les activités visant à s'attaquer au problème des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques sont demeurées sans financement et bon nombre sont restées sans suite. Toutefois, en partenariat avec le secrétariat de l'Approche stratégique et les organisations participant à l'IOMC, et avec le concours des parties prenantes concernées, l'ONUDI a entrepris de définir et finaliser le plan de travail pour la période 2016-2020 comme demandé par la Conférence. De nouveaux efforts sont attendus d'ici 2020 pour promouvoir une politique d'achats écologiques et d'écoconception, et assurer le traçage des substances dans les procédés de fabrication tout au long du cycle de vie des produits.

34. Par ailleurs, au vu de l'augmentation considérable de la production mondiale de déchets d'équipements électriques et électroniques et considérant qu'il existe un grand nombre d'initiatives et d'acteurs actifs dans ce domaine dans le système des Nations Unies, en mai 2016, le Groupe de la gestion de l'environnement a créé un Groupe de gestion thématique interorganisations chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui a publié en 2017 un rapport sur la réponse du système des Nations Unies aux problèmes posés par ces déchets, détaillant les caractéristiques des initiatives du système des Nations Unies dans ce domaine. Sur la base des recommandations présentées dans ce rapport, le groupe de gestion thématique chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques envisage actuellement trois pistes de travail.

35. Cependant, d'importantes lacunes restent à combler avant d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 dans le Plan d'action mondial, notamment : a) la nécessité, puisque le plan de travail porte sur l'activité en amont, de rationaliser les discussions avec les fabricants d'équipements électriques et électroniques et de les renseigner sur l'utilisation de substances dangereuses dans ces équipements, ceci étant essentiel pour leur demander en retour de concevoir des équipements respectueux de l'environnement ; b) l'absence de financement par les parties prenantes à l'Approche stratégique



pour démarrer les activités prévues dans le plan de travail pour la période 2016-2020, qui n'est toujours pas financé.

36. Les travaux de l'OMS sur la question ont porté sur les effets des déchets d'équipements électriques et électroniques sur la santé des enfants<sup>7</sup>. L'OMS a également collaboré avec d'autres organismes, notamment l'UIT et l'ONUDI, à l'établissement d'un rapport sur la gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques en Amérique latine<sup>8</sup>.

37. Les travaux de l'OIT sur la question ont porté sur la responsabilité écologique des entreprises, la sécurité et la santé au travail, et la promotion du concept de travail décent<sup>9</sup>. L'OIT a également apporté son concours à l'établissement d'un rapport de la Coalition sur les déchets d'équipements électriques et électroniques concernant la transition vers une économie circulaire dans ce secteur<sup>10</sup>. L'OIT mène, en Argentine et au Pérou, des projets visant à analyser la situation de l'emploi dans le secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques et à améliorer les conditions de travail dans la chaîne de valeur de ce secteur. En avril 2019, l'OIT convoquera un forum pour discuter des questions émergentes relatives au travail décent dans la gestion des équipements électroniques et électroniques, en vue d'adopter des recommandations pour une action future.

## **E. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés**

38. S'agissant des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, dans sa résolution IV/2, la Conférence :

a) A engagé les parties prenantes à l'Approche stratégique à intégrer la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés dans les instruments nationaux et internationaux pertinents, notamment les cadres réglementaires, conçus pour tenir compte des propriétés particulières des nanomatériaux manufacturés, selon qu'il convient, en prenant en considération l'objectif de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine des produits chimiques et des déchets ;

b) S'est félicitée de l'établissement de réseaux régionaux axés sur la sécurité des nanomatériaux et engagé l'ensemble des parties prenantes à élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de coopération régionaux ;

c) A souligné la nécessité de continuer à faciliter l'échange d'informations concernant la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie, notamment par le biais d'un centre d'échange approprié et de réseaux régionaux ;

d) A souligné la nécessité pour l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Organisation de coopération et de développement économiques de poursuivre l'élaboration d'orientations internationales et de matériels de formation aux fins de la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en s'appuyant sur des initiatives existantes, une évaluation des besoins et les meilleures pratiques, dans le cadre de leurs mandats respectifs et sous réserve de la disponibilité de ressources, en coopération avec les régions et autres parties prenantes concernées ;

e) S'est félicitée de la proposition de plan de travail pour la période 2016-2020 figurant dans la note du secrétariat (ICCM.4/INF/19) ;

f) A invité toutes les parties prenantes à poursuivre leur action de sensibilisation et à renforcer les capacités relatives à la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, notamment au moyen de consultations régionales et de cours d'apprentissage en ligne ;

g) Engagé les parties prenantes à l'Approche stratégique à envisager d'utiliser le document d'orientation pour l'élaboration de politiques et programmes nationaux concernant les nanotechnologies établi par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ainsi que d'autres documents pertinents.

<sup>7</sup> Voir le site [www.who.int/ceh/risks/ewaste/en/](http://www.who.int/ceh/risks/ewaste/en/).

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse [www.who.int/ceh/publications/ewaste\\_latinamerica/en/](http://www.who.int/ceh/publications/ewaste_latinamerica/en/).

<sup>9</sup> Voir les sites [www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS\\_196105/lang--en/](http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_196105/lang--en/), [www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS\\_315228/lang--en/](http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_315228/lang--en/) and [www.ilo.org/beijing/what-we-do/publications/WCMS\\_375174/lang--en/](http://www.ilo.org/beijing/what-we-do/publications/WCMS_375174/lang--en/).

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse [www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_665137/lang--en/](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_665137/lang--en/).

39. En septembre 2016, une mission de l'Universitas Indonesia s'est rendue en Thaïlande pour discuter, avec des représentants du Centre national de nanotechnologie de ce pays, de la possibilité d'instaurer une collaboration en matière de recherches écotoxicologiques. Cette prise de contact était un résultat direct de l'atelier sur la nanosécurité à l'intention de la région Asie-Pacifique, tenu en 2015.
40. En novembre 2018, le Ministre malaisien de l'énergie, de la science, de la technologie, de l'environnement et du changement climatique a organisé un stage de formation d'une semaine sur les nanomatériaux, inspiré directement de matériels de formation tirés d'un stage d'apprentissage en ligne de l'UNITAR sur la nanosécurité. Deux experts chevronnés de l'UNITAR et un expert de l'OCDE ont contribué aux aspects du stage ayant trait à l'apprentissage. Le stage a profité également des liens tissés à l'occasion des ateliers régionaux organisés par l'UNITAR et par le Groupe de travail de l'OCDE sur les nanomatériaux manufacturés.
41. En 2017, l'OMS a publié des directives sur la protection des travailleurs contre les risques que pourraient poser les nanomatériaux manufacturés. Les recommandations qu'elles contiennent ont pour but d'aider les décideurs et les professionnels de la santé et de la sécurité au travail à décider de la meilleure façon de protéger les travailleurs contre les risques particuliers que pourraient poser les nanomatériaux sur les lieux de travail. Ces directives ont aussi pour but d'apporter un soutien aux travailleurs et aux employeurs<sup>11</sup>.
42. Fin 2013, l'UNITAR s'est lancé dans une deuxième phase de projets pilotes nationaux en Arménie, en Jordanie et au Viet Nam, dont toutes les activités ont été achevées depuis la quatrième session de la Conférence. Au Viet Nam, le projet a donné lieu à une proposition d'activités pour la période 2016-2020 et une vision nationale à l'horizon 2025 ; passé en revue les activités et les recherches sur les nanotechnologies en cours dans le pays ; et déterminé les priorités nationales en matière de nanosécurité. En Arménie, une nouvelle politique en matière de nanosécurité a été adoptée et un volet sur la nanosécurité a été ajouté au profil national sur la gestion des produits chimiques. En Jordanie, le projet a permis de mieux faire connaître la question au niveau national, d'échanger des informations sur les activités menées dans le pays et d'élaborer des directives concernant la sécurité sur les lieux de travail.
43. La troisième série de stages d'apprentissage en ligne de l'UNITAR sur l'introduction à la sécurité des nanomatériaux s'est déroulée d'octobre à décembre 2015, et les sept participants ont achevé avec succès le stage, qui était mené avec le concours de trois tuteurs expérimentés de l'UNITAR. Aucun autre stage n'a été organisé depuis, faute de demande.
44. En février 2018, l'OCDE et l'UNITAR ont organisé deux ateliers en marge des réunions régionales de l'Approche stratégique au Panama et en Pologne. En outre, en septembre 2018, un atelier pour l'Afrique et la région Asie-Pacifique s'est tenu en marge de la onzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle en vue de faciliter les discussions sur les déchets contenant des nanomatériaux visés dans la décision BC-13/17, dans laquelle la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, entre autres choses, priait le Secrétariat de préparer, sous réserve de la disponibilité de ressources, un document rassemblant des informations sur les activités en cours concernant les déchets contenant des nanomatériaux, les questions relatives à ces déchets qui pourraient intéresser les travaux de la Convention et les options pour les futurs travaux relatifs aux déchets contenant des nanomatériaux qui pourraient être menés dans le cadre de la Convention de Bâle en évitant les doubles emplois avec les activités menées à ce sujet dans d'autres instances.
45. Ces ateliers ont donné aux participants l'occasion de renouer avec le réseau créé en Colombie en 2015 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, de relancer les activités dans la région d'Europe centrale et orientale et d'entrer en relation avec les parties prenantes à la Convention de Bâle. Les ateliers avaient essentiellement pour buts de donner des informations sur le développement des politiques internationales (activités de l'UNITAR et de l'OCDE, prise en compte des nanomatériaux dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, suite donnée à la décision de la Convention de Bâle se rapportant aux déchets contenant des nanomatériaux (BC-13/17), et chapitre du *Global Chemicals Outlook (Perspectives mondiales en matière de produits chimiques)* sur la question) et d'offrir une tribune aux experts et participants régionaux afin qu'ils puissent échanger des informations sur leurs travaux les plus récents. En outre, beaucoup de temps a été consacré à la présentation des directives de l'OMS sur la protection des travailleurs contre les risques que pourraient poser les nanomatériaux manufacturés, qui ont été une avancée majeure en 2017 et le fruit d'un important effort de collaboration entre la Convention de

---

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse [www.who.int/occupational\\_health/publications/manufactured-nanomaterials/en/](http://www.who.int/occupational_health/publications/manufactured-nanomaterials/en/).

Bâle, l'OCDE, le PNUE, l'UNITAR et l'OMS. Pour l'atelier qui a eu lieu au Panama, grâce à l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OMS a pu inviter des représentants du secteur de la santé spécialistes du domaine à participer.

46. Les participants ont été satisfaits d'avoir eu l'occasion de se revoir, d'échanger des informations, d'en savoir plus sur les travaux de la Convention de Bâle, de l'OCDE, de l'UNITAR et de l'OMS, de discuter des futures mesures prioritaires concernant les nanomatériaux et de proposer des activités de collaboration dans la région.

47. L'OCDE encourage la coopération internationale pour aborder les aspects des nanomatériaux manufacturés ayant trait à la santé des personnes et à la protection de l'environnement, avec pour objectif de faciliter la coopération entre les pays en matière d'évaluation des incidences des nanomatériaux sur la sécurité et de recherche de solutions aux problèmes communs. Ceci reste son principal objectif en ce qui concerne les nanomatériaux, mais elle continue de s'intéresser à la sécurité de ces derniers dans le contexte de la gestion des produits chimiques. La tendance observée ces dernières années à s'appuyer sur les systèmes réglementaires déjà en place pour gérer les risques associés aux nanomatériaux manufacturés, tels que ceux établis pour les produits chimiques à usage industriel, a conduit l'OCDE à adopter en 2013 une recommandation ouverte à l'adhésion des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation, dans le but d'améliorer la coopération internationale dans ce domaine.

48. Fin 2015, l'OCDE a publié les résultats de son programme d'essais<sup>12</sup>, dont l'objectif était d'évaluer l'efficacité et la précision des directives standard pour les essais. Ce programme n'était pas conçu pour déterminer les risques associés aux utilisations ou applications de nanomatériaux et la plupart des données collectées l'ont été dans le cadre de l'Accord de l'OCDE sur l'acceptation mutuelle des données aux fins de l'évaluation des produits chimiques. Les directives de l'OCDE sur les essais sont un élément essentiel de ce dispositif et permettent d'évaluer les effets possibles des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Si bon nombre de ces directives ont été jugées compatibles avec les nanomatériaux, certaines ne l'ont pas été, et l'OCDE s'emploie actuellement à adapter ces dernières à la nature particulière des nanotechnologies et des nanomatériaux. En 2017, l'OCDE a publié des directives révisées sur les essais de toxicité par inhalation pour tenir compte de la toxicité des nanomatériaux. En outre, des directives applicables aux essais d'agglomération des nanomatériaux ont été publiées.

49. Pour compléter ces travaux, l'OCDE envisage de définir une méthodologie pour adapter les méthodes d'évaluation des risques aux nanomatériaux manufacturés ; d'identifier les meilleures pratiques pour tenir compte des divers degrés d'incertitude inhérents à l'évaluation des risques en se fondant sur les diverses réglementations applicables aux nanomatériaux manufacturés ; et de circonscrire les questions qui aideront les pays à appliquer ou élaborer leur propre politique réglementaire pour les nanomatériaux manufacturés.

50. L'OCDE s'est aussi attaquée à la question de l'exposition aux nanomatériaux. Dans le passé, une grande partie des activités était axée sur l'exposition dans le milieu professionnel. Depuis lors, l'OCDE a progressivement développé ses activités pour s'attaquer à l'exposition des personnes résultant de leur contact avec des produits de consommation ou des substances rejetées dans l'environnement. En 2017, les résultats d'une enquête sur la disponibilité de modèles d'exposition pour effectuer les évaluations de l'exposition des consommateurs et de l'environnement ont été publiés<sup>13</sup>.

51. L'OCDE continuera de faciliter l'échange d'informations sur la nanosécurité<sup>14</sup> afin d'améliorer la transparence et la prise de décisions dans le cadre de son programme de travail, en coordination avec des organismes tels que l'UNITAR et l'OMS.

<sup>12</sup> Voir <http://www.oecd.org/chemicalsafety/nanosafety/testing-programme-manufactured-nanomaterials.htm>.

<sup>13</sup> Voir

[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=env/jm/mono\(2017\)32&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=env/jm/mono(2017)32&doclanguage=en)

<sup>14</sup> Voir [www.oecd.org/env/nanosafety](http://www.oecd.org/env/nanosafety).

## F. Perturbateurs endocriniens

52. S'agissant des perturbateurs endocriniens, dans sa résolution IV/2, la Conférence :

- a) A pris note avec satisfaction<sup>15</sup> du rapport du PNUE et de l'OMS intitulé *État des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens – 2012*, qui recense les sujets de préoccupation, y compris la preuve établie chez les êtres humains, les animaux de laboratoire et les espèces sauvages que l'exposition aux perturbateurs endocriniens peut donner lieu à des effets néfastes ; la fenêtre d'exposition la plus critique coïncide avec le développement, et l'exposition au cours des premiers stades de vie peut se traduire par l'apparition de maladies à l'âge adulte ; il conviendrait en outre de mettre l'accent sur la réduction de l'exposition ;
- b) A invité le PNUE et l'OMS à répondre aux besoins recensés par les pays en développement et à économie en transition, sous réserve de la disponibilité de ressources, en générant et en diffusant des informations sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre du plan de travail figurant dans le rapport intérimaire sur les perturbateurs endocriniens établi par l'OCDE, le PNUE et l'OMS (SAICM/ICCM.4/INF/20, annexe, section III) ;
- c) A reconnu le travail accompli par le Groupe consultatif sur l'essai et l'évaluation des perturbateurs endocriniens de l'OCDE, ainsi que les efforts déployés par les gouvernements et autres parties prenantes ;
- d) A invité le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de travail pour les mesures concertées figurant dans le rapport intérimaire de manière ouverte, inclusive et transparente, et demandé à toutes les parties prenantes intéressées d'appuyer les efforts dans ce sens.

53. Pour faire avancer les travaux sur les perturbateurs endocriniens, le PNUE a organisé deux réunions en marge des réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. La première était une réunion consultative sur les perturbateurs endocriniens, tenue les 20 et 21 avril 2017, et la deuxième était la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts du PNUE sur les perturbateurs endocriniens, tenue le 21 avril 2017.

54. La réunion consultative sur les perturbateurs endocriniens a été un important jalon dans les discussions et les travaux en cours de préparation. Concrètement, la réunion avait pour objectifs :

- a) De finaliser les trois rapports du PNUE en cours de rédaction, sur les sujets suivants :
  - i) Initiatives mondiales visant à identifier les produits chimiques qui sont des perturbateurs endocriniens avérés et ceux qui pourraient l'être ;
  - ii) Examen des cadres réglementaires applicables aux perturbateurs endocriniens actuellement en place aux niveaux national, régional et mondial ;
  - iii) Aperçu des connaissances actuelles sur les produits chimiques qui sont des perturbateurs endocriniens et certains produits chimiques qui pourraient l'être ;
- b) Partager les rapports qui contiennent des informations et qui jettent un éclairage sur les avancées scientifiques récentes et leurs incidences. Ces rapports sont affichés sur le site du PNUE.

55. En mai 2017, le FEM a approuvé un projet de grande envergure visant à promouvoir les meilleures pratiques concernant les nouvelles questions de politique générale préoccupantes relevant de l'Approche stratégique et convenu d'appuyer une proposition de projet de moyenne envergure sur le thème « Meilleures pratiques mondiales concernant les nouvelles questions de politique générale préoccupantes ayant trait aux produits chimiques et relevant de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ». Ce projet portera essentiellement sur les perturbateurs endocriniens, les polluants pharmaceutiques persistants et les pesticides hautement dangereux, et aura pour objectifs d'accélérer et de quantifier le lancement d'activités nationales au titre des nouvelles questions de politique générale en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 par l'Approche stratégique et de faciliter la planification rapide de la gestion des produits chimiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce projet de moyenne envergure du FEM est en cours d'élaboration, en consultation avec la FAO, le PNUE et l'OMS.

<sup>15</sup> Le Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques, l'organisation CropLife International et le Council for International Business des États-Unis souhaitent noter que la méthode employée et les conclusions du rapport restent sujettes à caution pour certains groupes scientifiques.

56. L'OCDE a entrepris d'élaborer des lignes directrices pour les essais de produits chimiques visant à détecter les perturbateurs endocriniens ainsi que des documents d'orientation, des cadres conceptuels et des stratégies correspondants. En 2018, l'OCDE a publié un document intitulé *Revised Guidance Document 150 on Standardized Test Guidelines for Evaluating Chemicals for Endocrine Disruption (Document guide 150 révisé sur les lignes directrices pour les essais standardisés de produits chimiques permettant la détection des perturbateurs endocriniens)*. Cette publication a pour but de donner des orientations sur l'évaluation des produits chimiques en appliquant les directives sur les essais standardisés. Concrètement, elle vise à donner une description du cadre conceptuel de l'OCDE pour évaluer les produits chimiques de manière à détecter les perturbateurs endocriniens, des informations générales sur les méthodes employées pour réaliser des essais standardisés, et des orientations pour interpréter les résultats des tests individuels.

57. L'OMS a poursuivi ses travaux sur les polluants organiques persistants qui sont des perturbateurs endocriniens dans le contexte de son projet plus vaste sur l'exposition environnementale évitable dans la petite enfance. Lors de la première réunion à ce sujet, tenue en juin 2016, une feuille de route a été établie pour définir les mesures prioritaires à prendre dans le secteur de la santé. Une deuxième réunion a eu lieu en novembre 2017 pour planifier la mise en œuvre des aspects de la feuille de route concernant le plaidoyer et la formation. Les projets de document ont été revus lors d'une réunion qui a eu lieu en octobre 2018. Des messages clés à l'intention des obstétriciens et des gynécologues, des pédiatres, des écoles de médecine et des membres de leurs facultés, ainsi que des praticiens locaux du secteur de la santé sont en cours de finalisation, de même que des plans pour les diffuser par l'intermédiaire des associations professionnelles de médecins et des réseaux sectoriels de santé.

## G. Polluants pharmaceutiques persistants

58. Dans sa résolution IV/2, la Conférence a convenu que la coopération internationale était cruciale pour sensibiliser et informer et pour promouvoir des mesures concernant les polluants pharmaceutiques persistants, en tant que nouvelle question de politique générale. Plus précisément, dans cette résolution, la Conférence :

- a) A convenu que la coopération internationale était indispensable pour faire connaître et comprendre la question des polluants pharmaceutiques persistants en tant que nouvelle question de politique générale et promouvoir l'adoption de mesures à cet égard ;
- b) A considéré que la diffusion d'informations et la sensibilisation concernant les polluants pharmaceutiques persistants étaient particulièrement importantes, et que l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur ces substances chimiques constituait une priorité ;
- c) A reconnu qu'il existait des lacunes dans les connaissances sur l'exposition aux polluants pharmaceutiques persistants et sur leurs effets ;
- d) A décidé de mettre en œuvre des mesures concertées sur les polluants pharmaceutiques persistants dans le but de mieux faire connaître et comprendre ces substances aux décideurs et autres parties prenantes ;
- e) A invité les gouvernements et autres parties prenantes à générer et partager des informations afin de combler les lacunes recensées ;
- f) A invité les organisations compétentes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans les limites de leur mandat et dans le cadre de leur programme de travail, à prendre et encourager des mesures concertées ainsi qu'à élaborer un plan de travail concernant les polluants pharmaceutiques persistants de manière ouverte, transparente et inclusive ;
- g) A prié toutes les parties prenantes et organisations intéressées de fournir un appui, y compris sous la forme de connaissances spécialisées et de ressources financières ou en nature, à titre volontaire, aux mesures de coopération, notamment en participant à la production et à la mise à disposition d'informations et de conseils utiles ;
- h) A invité les organisations compétentes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et autres parties prenantes à l'Approche stratégique à lui faire rapport sur les mesures concertées relatives aux polluants pharmaceutiques persistants à sa cinquième session, ou à toute autre session qu'elle déterminera.

59. Dans le cadre de son programme sur les polluants pharmaceutiques persistants, le PNUE a établi un rapport d'inventaire et un rapport de cadrage sur les lacunes dans ce domaine et identifié plusieurs aspects préoccupants, notamment la manière dont l'activité biologique pourrait avoir des effets néfastes directs sur les organismes non ciblés, et notamment sur les espèces sauvages. Les effets néfastes des composés pharmaceutiques comprennent l'apparition d'une résistance chez les microorganismes, l'écotoxicité, les perturbations du système endocrinien et des changements dans le comportement des biotes. La contamination non négligeable des sols et la bioamplification sont des aspects à envisager, d'autant qu'elles peuvent être évitées. Les travaux du PNUE dans ce domaine viseront à mieux appréhender les problèmes et évaluer les options possibles pour aborder ces questions. Le PNUE consacrera une page de son site à l'affichage de ses conclusions, des lacunes à combler et d'autres informations pertinentes.

60. La conception du projet de moyenne envergure du FEM au titre de l'Approche stratégique est achevée. Comme prévu, ce projet comporte un volet sur les nouvelles questions scientifiques, notamment les perturbateurs endocriniens et les polluants pharmaceutiques persistants. Ce projet devrait aboutir à la mise au point d'un outil complet sur les résidus de produits pharmaceutiques dans l'environnement. Cet outil, qui sera géré par l'OMS et qui facilitera les travaux du PNUE et des organismes nationaux de surveillance, permettra de confirmer les trajectoires des émissions provenant du secteur manufacturier et des eaux usées.

61. Certains agents antimicrobiens ou leurs produits de décomposition peuvent persister dans l'environnement, où leur présence peut résulter des rejets de l'industrie pharmaceutique, de leur application sur les cultures ou de leur évacuation par des êtres humains ou des animaux traités. Par conséquent, il faut non seulement lutter contre la pollution environnementale causée par les agents antimicrobiens mais aussi prendre des mesures pour réduire globalement leur utilisation. La résistance aux antimicrobiens est l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes pour la santé et le développement que le monde connaisse actuellement car il touche tous les pays et pose une menace grandissante pour la santé humaine et animale, la production et la sécurité alimentaires, l'environnement et le développement économique.

62. En 2016, la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens (résolution 71/3 de l'Assemblée générale) a marqué un tournant dans l'action engagée par la communauté internationale pour s'attaquer à la question de la résistance aux agents antimicrobiens et demandé que des mesures soient prises avec plus d'urgence pour résoudre la question. En consultation avec la FAO, l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale, le Secrétaire général a convoqué le Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens<sup>16</sup>, coprésidé par le Bureau exécutif du Secrétaire général et l'OMS et composé de hauts représentants des organismes des Nations Unies compétents, d'autres organisations internationales et d'experts indépendants de différents secteurs. Plusieurs parties prenantes à l'Approche stratégique en sont membres, dont le PNUE. Le Groupe a pour mission de donner des conseils pratiques sur la marche à suivre pour lancer une action globale soutenue et efficace face au problème de la résistance aux antimicrobiens, notamment en améliorant la coordination du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens. Il établira un rapport du Secrétaire général sur la question, qui sera soumis à l'Assemblée générale à soixante-treizième session, en 2019. Depuis l'adoption de la déclaration politique en 2016, la collaboration tripartite entre la FAO, l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale a contribué à faire prendre conscience du problème et provoquer une réaction collective. En 2018, ces trois organismes ont signé un nouveau mémorandum d'accord pour renforcer leurs travaux sur les liens entre les êtres humains, les animaux et l'environnement. Ces trois organismes ont travaillé ensemble, avec la collaboration du PNUE, à l'établissement d'un plan de travail biennal de mise en œuvre de ce dernier.

63. À la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2017, les États membres ont adopté la résolution 3/4 sur l'environnement et la santé, dans laquelle ils ont souligné qu'il importait que toutes les entités des Nations Unies et parties prenantes concernées mènent conjointement des efforts et des actions pour lutter contre la pollution. Dans le cadre de cette vaste initiative pour s'attaquer aux problèmes de la pollution, le Directeur exécutif a été prié de préparer, pour la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, en 2021, un rapport sur les impacts environnementaux de la résistance aux antimicrobiens et les causes de l'apparition et de l'expansion de cette résistance dans l'environnement, y compris les lacunes dans l'appréciation de

---

<sup>16</sup> Voir le site [www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/en/](http://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/en/).

ces impacts et des causes de ce phénomène. Pour établir ce rapport, le Directeur exécutif a été invité à s'assurer le concours de l'OMS, de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé animale, du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, de l'Approche stratégique et du Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens.

64. Le PNUE finalise actuellement un document sur la résistance aux antimicrobiens et l'environnement, qui contribuera à l'établissement du rapport susmentionné. Il inclut une étude approfondie, bien que non exhaustive, de la littérature scientifique et fait le point sur l'état des connaissances en approfondissant celles qui concernent l'impact de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement. Il contient une étude préliminaire des facteurs environnementaux les plus significatifs et dresse le bilan des politiques internationales dans ce domaine. Ce document, dont une version préliminaire est à l'étude, sera présenté à un groupe d'experts pour observations.

65. En 2015, l'OMS a présenté un Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, au vu des risques posés par l'abus et le mauvais usage systématiques d'agents antimicrobiens dans la médecine humaine et la production alimentaire<sup>17</sup>.

66. Le Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens de l'OMS, qui a dirigé l'élaboration du Plan d'action mondial, continue de se réunir périodiquement pour donner au Directeur général de l'OMS des informations sur les progrès et les difficultés de la mise en œuvre. Cet exercice est appuyé par des enquêtes nationales d'auto-évaluation sur l'état des mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial<sup>18</sup>. En novembre 2017, l'OMS a publié les Lignes directrices pour l'utilisation chez les animaux de rente destinés à l'alimentation humaine des antimicrobiens importants pour la médecine humaine, recommandant que les éleveurs et l'industrie alimentaire cessent d'utiliser systématiquement des antibiotiques pour promouvoir la croissance et prévenir les maladies chez les animaux sains. Ces lignes directrices ont pour but d'aider à préserver l'efficacité des antibiotiques essentiels pour la médecine humaine en réduisant leur utilisation chez l'animal<sup>19</sup>.

67. L'OMS coordonne la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, qui se tient chaque année en novembre et qui a pour but d'accroître la prise de conscience mondiale de la résistance aux antibiotiques et d'encourager le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs à mettre en application les meilleures pratiques afin d'éviter une nouvelle résurgence et expansion de la résistance aux antibiotiques.

68. En février 2018, l'OCDE a organisé un atelier sur la gestion des contaminants devenus des sujets de préoccupation dans les eaux superficielles, axé sur les produits pharmaceutiques. À l'issue de cet atelier, l'OCDE a établi un rapport indiquant la politique à suivre pour gérer les contaminants dont la présence dans les eaux douces devient préoccupante, axé plus particulièrement sur les produits pharmaceutiques. Ce rapport devrait paraître début 2019.

## **H. Gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs**

69. S'agissant de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, dans sa résolution III/3, la Conférence :

- a) A noté que d'importants travaux supplémentaires étaient encore nécessaires pour appuyer l'application de la résolution II/5 ;
- b) A invité le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés à élargir la participation aux travaux sur les composés chimiques perfluorés au-delà des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en tant que mécanisme important pouvant réaliser des progrès supplémentaires dans ce domaine ;
- c) A invité également le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés à collaborer étroitement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

70. Les travaux liés à la gestion des produits chimiques perfluorés et à la transition vers des produits de remplacement plus sûrs sont dirigés par le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés.

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse [www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/en/](http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/en/).

<sup>18</sup> Voir le site [www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/database/en/](http://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/database/en/).

<sup>19</sup> Disponible à l'adresse [www.who.int/foodsafety/areas\\_work/antimicrobial-resistance/cia\\_guidelines/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/cia_guidelines/en/).

71. En juillet 2017, le Groupe a dévoilé une nouvelle version de son portail en ligne<sup>20</sup> visant à faciliter l'échange d'informations sur les composés chimiques perfluorés et polyfluorés. Pour appuyer la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, le portail fournit des informations sur les sujets suivants :

- a) Propriétés des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) ;
- b) Méthodes de réduction des risques selon les pays ;
- c) Informations sur les produits de remplacement ;
- d) Production et émissions ;
- e) Renseignements fournis par les pays.

72. Par ailleurs, le Groupe a organisé une série de webinaires ayant pour but de rassembler et d'échanger des informations sur l'état d'avancement de la mise au point et de l'utilisation de produits de remplacement des SPFA dans le monde. En 2017 et en 2018, les webinaires de la série ont porté, entre autres, sur :

- a) Les activités menées dans le cadre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pour réduire les risques associés aux SPFA et les directives établies par le Comité d'étude des polluants organiques persistants concernant les produits de remplacement du sulfonate de perfluorooctane et des substances apparentées ;
- b) La répartition des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées en groupes aux fins du cadre d'évaluation et de hiérarchisation multiniveaux de l'inventaire (Australie) ;
- c) Les meilleures pratiques environnementales dans le secteur des textiles ;
- d) Les conclusions d'un projet d'atténuation de l'impact environnemental des substances hydrophobes et oléophobes<sup>21</sup>.

73. En mai 2018, le Groupe a publié une nouvelle liste des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) établie sur la base d'une analyse approfondie des informations disponibles dans le domaine public. Au total, 4 730 numéros du registre du Chemical Abstracts Service (n° CAS) relatifs aux SPFA ont été recensés et catégorisés dans cette étude, dont plusieurs nouveaux groupes de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées qui correspondent à la définition commune de ces substances (c'est-à-dire qu'elles contiennent au moins un groupe fonctionnel perfluoroalkyle) mais qui n'ont pas encore été communément considérés comme des SPFA. Cette liste est une mise à jour d'une liste publiée par l'OCDE en 2007.

74. Le Groupe mène actuellement trois projets de front, sur les sujets suivants :

- a) Les SPFA et leurs produits de remplacement, leur disponibilité dans le commerce et leurs utilisations actuelles. Ce projet a pour but de fournir des informations sur les utilisations actuelles des produits de remplacement des SPFA dans la fabrication de produits et d'articles dans trois secteurs industriels : les textiles (y compris les chaussures), les mousses ignifugées et les emballages alimentaires. Un questionnaire a été établi pour recueillir auprès des parties prenantes des informations sur les produits de remplacement et leurs utilisations, leur performance et les coûts associés, leur adoption et leur pénétration sur les marchés, et les difficultés de la recherche-développement. Douze réponses au questionnaire ont été reçues de pays et d'entreprises industrielles ;
- b) L'élargissement de la terminologie relative aux SPFA. Ce projet a pour but de donner à l'ensemble des parties prenantes des directives pour les aider à employer la même terminologie lorsqu'elles communiquent sur des sujets ayant trait à ces substances. Plus spécifiquement, il vise à élargir systématiquement la terminologie actuelle sur les SPFA de manière à résoudre les problèmes posés par la terminologie existante et à y inclure de nouvelles substances per- et polyfluoroalkylées. Le Groupe travaille actuellement à étendre la portée du projet ;

<sup>20</sup> [www.oecd.org/chemicalsafety/portal-perfluorinated-chemicals/](http://www.oecd.org/chemicalsafety/portal-perfluorinated-chemicals/).

<sup>21</sup> Voir le site [www.midwor-life.eu](http://www.midwor-life.eu).



c) L'élaboration de méthodes de réduction des risques valables pour tous les pays<sup>22</sup>. Une mise à jour des informations données sur le portail de l'OCDE au sujet des méthodes de réduction des risques associés aux SPFA actuellement employées par les pays est en cours, utilisant les réponses à un nouveau questionnaire reçues de ces derniers.

## I. Pesticides hautement dangereux

75. Dans sa résolution IV/3, la Conférence a constaté que les pesticides hautement dangereux ont des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement dans de nombreux pays, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. De plus, dans cette résolution, la Conférence :

a) A appuyé toute action concertée visant à faire face aux pesticides hautement dangereux dans le contexte de l'Approche stratégique et accueilli avec satisfaction la stratégie définie dans la partie II de la proposition relative aux pesticides hautement dangereux (SAICM/ICCM.4/8) ;

b) A engagé les parties prenantes concernées à mener des efforts concertés pour mettre en œuvre la stratégie aux niveaux local, national, régional et international, en mettant l'accent sur la promotion de solutions de remplacement fondées sur l'agroécologie et sur le renforcement des capacités nationales de réglementation pour conduire des évaluations des risques et assurer la gestion des risques, y compris mettre à disposition les informations nécessaires, tout en gardant à l'esprit la responsabilité que portent les entreprises nationales et multinationales ;

c) A accueilli avec satisfaction la proposition de la FAO, du PNUE et de l'OMS de définir des modalités de coordination internationale dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;

d) A invité les organisations concernées participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à faciliter la collaboration, la coopération et les contributions des parties prenantes aux fins de la mise en œuvre de la stratégie ;

e) A invité les parties prenantes à l'Approche stratégique à lui faire rapport à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième session, par l'intermédiaire du secrétariat, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

76. Les pays d'Afrique et les pays de la région Asie-Pacifique continuent de faire de grands progrès dans l'identification des pesticides hautement dangereux, évaluant les risques qu'ils posent dans leurs conditions réelles d'utilisation et explorant les possibilités en matière de mesures de réduction des risques, notamment par les moyens suivants :

a) Le Botswana, le Cameroun, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe ont dressé une liste préliminaire des pesticides hautement dangereux homologués au niveau national qui exigent des mesures immédiates d'atténuation des risques. La nécessité de prendre des mesures a été établie par des enquêtes sur le terrain qui ont mis en évidence leurs conditions d'utilisation réelles dans plusieurs régions agricoles de chaque pays. Des stratégies nationales de réduction des risques ont été élaborées et ont déjà été approuvées par les autorités compétentes, comme par exemple le ministère botswanais de l'agriculture. Plusieurs pesticides hautement dangereux considérés comme prioritaires apparaissent comme communs à la région, confirmant le besoin d'une approche régionale ;

b) La Chine et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont entrepris de revoir l'homologation des pesticides hautement dangereux et décidé de mettre un terme à la production et à l'importation de certains produits, tout en investissant dans l'introduction de produits de remplacement à faible risque. La Chine s'est engagée à éliminer progressivement les pesticides hautement dangereux dans les années qui viennent. Le Myanmar a récemment identifié des pesticides hautement dangereux qui sont toujours homologués et utilisés dans le pays et s'efforce maintenant de prendre des mesures pour réduire les risques associés à leur utilisation.

77. Une forte volonté politique d'atténuer l'impact des pesticides hautement dangereux s'est affirmée en Afrique, en Asie et dans la région du Pacifique. Une importante étape a été franchie dans l'élaboration des stratégies régionales en déterminant les principaux objectifs, éléments et bienfaits escomptés, et en envisageant des approches régionales dans le contexte de trois vastes consultations régionales tenues en 2018 :

<sup>22</sup> Voir le site [www.oecd.org/chemicalsafety/risk-management/](http://www.oecd.org/chemicalsafety/risk-management/).

a) Communauté d'Afrique de l'Est. Un atelier organisé conjointement par la Communauté d'Afrique de l'Est et la FAO s'est tenu à Kigali du 19 au 21 mars 2018. Six représentants de pays, des parties prenantes de la région et un représentant du secteur privé (CropLife International) ont révisé l'avant-projet d'une stratégie régionale. Conformément à la procédure normale pour la publication des directives régionales, la stratégie sera soumise à une procédure de validation nationale multipartite dans chacun des pays membres de la Communauté avant d'être soumise à l'approbation ministérielle ;

b) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans le cadre du Forum sud-africain sur la réglementation des pesticides, un atelier s'est tenu du 5 au 9 mars 2018 pour définir une stratégie régionale concernant les pesticides hautement dangereux et le renforcement des capacités aux fins de l'évaluation des risques associés aux pesticides dans les pays membres de la SADC. Cet atelier était parrainé par l'Université du Cap, l'Agence suédoise des produits chimiques et le secrétariat de la Convention de Rotterdam. La stratégie régionale de la SADC a été élaborée et sera validée par la suite, puis approuvée dès que des ressources à cette fin seront disponibles ;

c) Région pacifique. Un atelier multisectoriel et multipartite sur les pesticides hautement dangereux préoccupants pour les îles du Pacifique, tenu du 5 au 8 mars 2018 à Nuku'alofa (Tonga), a réuni des représentants de cinq îles du Pacifique pour se pencher sur les menaces que les pesticides communs font peser sur leurs écosystèmes insulaires fragiles. Les pays concernés ont décidé de poursuivre l'évaluation des pesticides hautement dangereux sous la direction technique de la FAO et de l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires. Le Réseau d'action sur les pesticides - Asie et Pacifique a facilité la tenue de sessions d'échange d'informations sur les produits de remplacement des pesticides hautement dangereux.

78. La FAO s'est également employée à inclure la question des pesticides hautement dangereux dans les programmes de sécurité alimentaire en Afrique et en Asie pour s'assurer que la gestion rationnelle des produits chimiques fasse partie intégrante de l'intensification de l'agriculture durable. Durant la période considérée, la FAO a alloué des ressources incitatives et complémentaires à son programme de coopération technique pour traiter de la question des pesticides hautement dangereux dans le cadre d'un projet sous-régional impliquant le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Ce projet, approuvé en 2018, sera lancé en février 2019. Des ressources additionnelles pour les pays d'Afrique et les régions des Caraïbes et du Pacifique devraient être mises à disposition par l'Union européenne en 2019, dans le cadre de son programme consacré aux accords multilatéraux sur l'environnement.

79. La collaboration multipartite sur le terrain et l'échange d'informations se sont notamment traduits par les initiatives ci-après :

a) Les pays soucieux de prendre des mesures pour contrôler les pesticides hautement dangereux ont été guidés par la Boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides<sup>23</sup> ainsi que par des directives portant spécifiquement sur les pesticides hautement dangereux élaborées conjointement par la FAO et l'OMS. Le contenu de cette boîte à outils est continuellement mis à jour par ces deux organismes afin de donner des orientations en continu aux autorités chargées de l'homologation des pesticides ;

b) La FAO facilite une collaboration pratique et constructive entre les organisations nationales et internationales, les milieux académiques et la société civile dans le but de renforcer les capacités et le dialogue entre pays et de s'acheminer d'une action locale vers une action globale visant les pesticides hautement dangereux. Elle a récemment organisé un webinaire en association avec d'autres partenaires pour partager les leçons apprises durant les trois premières années d'application des directives FAO/OMS.

80. Comme suite à la résolution 3/4 de l'Assemblée pour l'environnement, une première réunion consultative consacrée au rapport sur les impacts des pesticides et des engrais sur la santé et l'environnement et les moyens de les atténuer s'est tenue au siège de la FAO à Rome, le 12 octobre 2018. La réunion avait pour but d'engager des échanges avec des experts et d'importantes parties prenantes compétentes sur les principaux éléments à prendre en compte lors de l'établissement du rapport. Celui-ci portera notamment sur divers aspects des pesticides hautement dangereux, en particulier les risques qu'ils posent et leurs impacts sur la pollution des sols, la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire. La réunion était organisée par le Service des produits chimiques et de la santé du PNUE, en étroite coopération avec la FAO et l'OMS. Elle se tenait en marge de la réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides, qui rassemblait des parties

<sup>23</sup> Disponible sur le site [www.fao.org/pesticide-registration-toolkit/tool/home/](http://www.fao.org/pesticide-registration-toolkit/tool/home/).

prenantes clefs impliquées dans la réglementation, la distribution et la gestion des pesticides. Des experts spécialistes des engrais et des pesticides issus des gouvernements, du secteur privé, des organismes des Nations Unies et d'entités parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, d'instituts de recherche et de la société civile étaient également invités.

81. La question des pesticides est centrale dans la gestion rationnelle des produits chimiques et la FAO entend multiplier les efforts pour s'attaquer aux pesticides hautement dangereux au niveau mondial, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUÉ et l'OMS, entre autres. En vue de l'action à mener, la FAO propose ce qui suit :

a) L'élaboration d'un projet mondial sur la gestion des pesticides, y compris les pesticides hautement dangereux, en concertation avec le secrétariat de l'Approche stratégique, le PNUD et l'OMS, qui aurait accès à un financement du Fonds d'affectation spéciale du FEM au titre de sa septième reconstitution et permettrait d'intensifier les efforts pour s'attaquer aux pesticides hautement dangereux aux niveaux national et régional ;

b) L'élaboration d'un module d'orientation sur les pesticides hautement dangereux à l'intention des décideurs et des responsables de haut niveau pour les éduquer et les sensibiliser à la nécessité d'agir ;

c) La mise en place d'un pôle de connaissances ou d'une plateforme sur les pesticides hautement dangereux. Le pôle de connaissances serait doté d'une base de données sur les politiques et la législation en la matière et fournirait des données et des renseignements techniques sur ces pesticides, les initiatives en cours et les manifestations importantes ; il mettrait également à disposition les informations fournies par les pays sur leurs travaux pour s'attaquer aux pesticides hautement dangereux et offrirait un espace d'échange d'expériences, de compétences, d'informations, d'outils et de méthodes pour l'identification et l'évaluation des risques associés aux pesticides hautement dangereux ;

d) L'élaboration d'une proposition en vue de la tenue d'une réunion internationale de coordination organisée conjointement par la FAO, le secrétariat de l'Approche stratégique et l'OMS, qui se tiendrait au siège de la FAO à Rome en 2019 ou en 2020 (en attendant la confirmation d'un financement du FEM). La réunion associerait des organismes des Nations Unies, des représentants des organisations régionales d'intégration économique, de la société civile, du secteur privé, des milieux académiques, de la communauté des donateurs et des associations de fabricants. Ses principaux objectifs seraient les suivants :

- i) Développer les liens interinstitutions ainsi que les mécanismes globaux de collaboration et de coordination afin de créer des synergies entre les programmes et initiatives en cours ;
- ii) Fixer des cibles pour la réduction de l'utilisation et des risques associés aux pesticides hautement dangereux après 2020 ;
- iii) Nouer des partenariats privé-public pour améliorer la viabilité des produits de remplacement à faible risque pouvant se substituer aux pesticides hautement dangereux.